France ; en eau de genievre qui ſe fait en Hollande & dont la Pologne fait une grande conſommation.

Il s'exporte encore du Port de Dantzick une grande quantité de planches de chêne pour la conſtruction des Vaiſſeaux; ces planches deſcendent de la grande Pologne par la Viſtule.

Il eſt entré dans le Port de Dantzick en 1752, 1014 bâtimens; il y eſt deſcendu de la Pologne, ſur la Viſtule, 1288 barques de différentes grandeurs, & il y a été apporté auſſi de Pologne cinquante-huit mille ſoixante laſts, quarante ſcheffels de grains.

Les Écoſſais étaient autrefois réputés Bourgeois de Dantzick, & ils avaient de plus grands priviléges que tous les Étrangers, en conſidération des grands ſervices qu'ils rendirent à la Ville qui était commandée par un Écoſſais de la famille de Douglas, lorſque les Polonais en firent le ſiége: un de ſes Fauxbourgs s'appelle encore l'Écoſſe, parce qu'elle était habitée par les Écoſſais. Les armes de l'Écoſſe étaient ſur la porte par où ils avaient fait la ſortie ſur les Polonais; elles y ſont reſtées juſqu'au temps où on a rebâti cette porte, ce qui n'eſt pas bien ancien. Les petits Marchands Écoſſais achetent leurs marchandiſes à Dantzick & parcourent toute la Pologne qui en eſt ſi remplie qu'on aſſure qu'il n'y a pas moins de trente mille Écoſſais qui y commercent continuellement.

On pêche dans la mer de Dantzick une grande quantité d'eſturgeons, & on en envoie de-là dans tous les Ports de l'Europe & principalement d'Angleterre & de Hollande.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Madrid.

On écrit de cette Ville que les toiles de la manufacture de Chollet & de celle de Rouen, long-temps prohibées en Eſpagne, ont actuellement une entrée libre dans ce Royaume.

De Cadix, *le 17 Fév. 1766.*

Il eſt entré dans ce Port du 12 au 15 Fév. la Frégate de guerre le *Jaſon* & les deux Navires la *Notre-Dame du Roſaire* & la *Conception* venant de la Vera-Cruz avec des cargaiſons très conſidérables. Ces bâtimens faiſaient partie de la flote ſortie de cette Baye le 24 Février 1765.

De l'Orient, *le 24 Février 1766.*

On attend inceſſamment la Frégate la *Gracieuſe* qui vient de Bingale.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Maſſiac*, Capitaine *Aumond*, a mis à la voile le 23 de Février pour aller à Pondicheri. Il doit, dans ſa route toucher à Cadix & à l'Iſle de France.

Du Havre, *le 27 Février 1766.*

Il eſt ſorti de ce Port le 26 de ce mois le Navire le *Jean Alexandre*, Capitaine *Bardel* du Havre, allant à Marſeille, chargé de 47,200 liv. de bled.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi 3.*	*Mar. 4.*	*Mer. 5.*
Amſterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e.
Londres. .	31 15.16e	31. 15.16e	31. 15.16e
Hambourg.	175 ¼ . .	175 ¼ . .	175 . . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 6. .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	au pair. .	au pair. .	au pair. .

§. II.

Suite *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

Les laines d'Armagnac ſont preſque toutes de la même qualité. Je n'ai pas connu d'abus ni dans le commerce, ni dans l'emploi qu'on en fait; j'ai remarqué que les étoffes qui en ſont fabriquées n'ont pas autant de fineſſe que la laine en poil ſemble le promettre; elles ſont aiſées à travailler, mais plus on les travaille, plus elles ſemblent perdre de leur fineſſe, ce que les laines qui viennent d'ailleurs n'ont pas, car plus on les travaille, plus les étoffes ſont belles.

Les laines de Bigorre peuvent être diſ-

tribuées en trois classes ; les premieres & les plus belles sont celles qui viennent de la montage de Bagnos (a) où il y a plusieurs Paroisses. La plupart des Habitans ont un troupeau les uns plus nombreux, les autres moins, chacun suivant ses facultés. On fait usage des laines de ce canton pour les sacs ou crepons.

Celles de la seconde classe sont celles qui viennent dans l'intérieur de la Province. Elles ne sont pas si fines que celles de Bagnos ; on les emploie pour faire les cadis.

Les troisiémes sont au midi du Bigorre du côté du Lavedan ; ce sont les moindres, & on s'en sert pour faire les burats reversés & rasés, toutes se marient très-bien avec les laines d'Espagne. On n'a pas reconnu d'abusdans le commerce de ces laines.

Il faut remarquer que la différence de la fineſſe & des qualités des laines vient de la différence du pâturage. On voit en Bigorre trois qualités de laines ; chaque canton a la sienne propre. Celles qui viennent dans les montagnes de Bagnos, sont plus fines que celles qu'on trouve dans le centre de la Province. Ces dernieres ne sont pas aussi flexibles & ne fourniſſent point assez de duvet pour la fabrication de cadis. On a éprouvé que ces laines sont dures & resistent sous le maillet du foulon ; l'étoffe se décharne plutôt que d'y acquérir du corps & de se réduire à la largeur nécessaire ; on ne peut en fabriquer qu'une marchandise qui montre toute la corde. Si on y mêle des laines de la seconde classe, ou de celle d'Espagne, l'étoffe devient beaucoup meilleure. On n'emploie donc les laines de Bagnos pures, que pour fabriquer les sacs ou crepons ; on les file aussi fin que l'on veut, & l'on voit assez communément que l'aune du crepon qui a trois quarts d'aune de large, ne pese pas plus d'une once poids de table, mais ce ne sont pas les plus beaux.

On a éprouvé dans les montagnes de Bagnos que le pâturage fait la qualité de la laine. Des particuliers qui avaient des troupeaux nombreux, les ont partagés en deux & ont acheté des beliers dans les montagnes du Bearn. Ils les ont mis séparément avec la moitié de leurs brebis & les petits qui sont venus de ces beliers, ont porté pendant un ou deux ans des laines plus grossieres que celles qui provenaient des moutons sortis des beliers du même troupeau. Ces laines se sont trouvées très-propres pour la fabrication des cadis ; de sorte qu'un même particulier peut avoir quand il veut des laines de deux qualités, pourvu qu'il ait le soin de mettre tous les deux ans dans le troupeau un nouveau belier, venu des montagnes de Bearn. Car après ce temps, les laines viennent comme celles que procurent les beliers du Pays, & le belier qui est venu du Bearn ne porte plus lui-même que des laines fines comme ceux de Bagnos.

On a fait passer des moutons du Bearn en Espagne, & ils ont porté au bout de 2 ans des laines aussi fines que ceux d'Espagne ; on en a fait également passer de ce Pays en Bearn, & au bout de deux ans leurs laines sont devenues aussi grossieres que s'ils fussent nés dans cette Province & qu'ils y eussent toujours été nourris.

Fin des réflexions de M. Carget.

(a) *Cette montagne est à l'extrémité de la Province & à l'Est du Bigorre, au-delà de la riviere de Labourd.*

NAVIRES *en armement.*

DE S^t. VALERY, *le 28 Février 1766.*

Les Navires la *Constance*, Capitaine J. B^te. *Bremont* ; le S^t. *Jean-Baptiste*, Capitaine *Jac. Hurtel* & l'*Aimable Charlotte*, Capitaine L. *Brusté*, sont en charge dans ce Port pour Lisbonne & partiront à la fin de Mars.

DU HAVRE, *le 1^er. Mars 1766.*

Les Navires l'*Artibonite*, de 330 tonneaux, Capitaine *Callard*, & le *Jeune Henry*, Hollandais, de 220 tonneaux, Capitaine *Hendrik Lieuwes*, sont en charge dans ce Port le premier pour le Cap Français, S^t. Marc & le Port-au-Prince, partira à la fin d'Avril ; le second destiné pour Hambourg mettra à la voile le plutôt qu'il lui sera possible. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandises pour ces divers endroits, s'adresseront pour l'*Artibonite*, *à Paris* à M. Bouhebent, Banquier, rue de Grenelle S^t. Honoré ; *au Havre*, à M. de la Haye le Buis, & pour le second au *Havre* à MM. V^e. Grégoire & fils & à M. Choquet.

SUITE *de la lettre de M. Baffert.*

Septiémement enfin, les deux voyages qu'on a faits avec la montre de M. Hariſſon ne ſont point ſuffiſans pour prouver qu'elle eſt plus utile pour la mer qu'une montre ordinaire.

Quand les défauts d'une montre quelconque en avance ſont égaux à ceux en retard, relativement à ſa conſtruction & aux différentes qualités de l'air, elle ſe trouve par ſa marche moyenne de temps en temps à l'heure préciſe : c'eſt par cette raiſon que nous voyons des montres marchant même avec des mauvais pignons, des roues fendues à la main & des pivots mal faits, faiſant dans la journée des écarts tantôt en avance tantôt en retard, & dont la marche d'un jour n'eſt preſque jamais ſemblable à celle de l'autre, ſe trouver néanmoins à l'heure juſte pluſieurs fois dans le courant d'une année; enſorte que ſi au lieu de 2 voyages qu'on a faits avec la montre de M. Hariſſon juſqu'aux In. or. on eût, avec unedes montres ci-deſſus, paſſé 2 fois le Cap Horn & qu'on fût revenu par le Cap de Bonne Eſpérance, & qu'au retour par le concours des cauſes du pour ou du contre de ſa marche, elle ſe fût trouvée à l'heure préciſe, on la regarderait ſans contredit pour la meilleure des montres, ſi l'on ne connaiſſait point l'avantage qu'on retire d'une belle exécution jointe à une juſte combinaiſon. De-là vient que la prudence ne permettant point d'avoir de la confiance dans les opérations qu'on ferait en mer ſur l'heure qu'une pareille montre indiquerait, les 2 voyages qu'on a déjà faits avec la montre de M. Hariſſon, ne ſont pas ſuffiſans pour croire qu'elle eſt la meilleure des montres : c'eſt pourquoi ſi l'on veut s'aſſurer du dégré de confiance qu'on peut avoir de ſa montre ; il faut premiérement ſça voir ſi elle eſt de bonne conſtruction ; ſecondement, ſi elle eſt ſenſible au froid & au chaud ; troiſiémement, ſi l'air rarefié ou condenſé lui eſt préjudiciable ; quatriémement, ſi l'air de la mer ſec ou humide lui eſt déſavantageux ; cinquiémement enfin, ſi les mouvemens du Vaiſſeau peuvent interrompre ſa régularité, elle aura la premiere qualité ſi ayant une ſeconde montre exactement pareille, elle ſe regle facilement ſur la premiere, & ſi les éguilles des ſecondes de l'une & de l'autre ſe ſuivent conſtamment & réguliérement en obſervant de monter l'une à huit heures du matin & l'autre à huit heures du ſoir & à d'autres heures indiſtinctement ; elle aura la ſeconde ſi l'une étant à la chaleur humaine dans le temps que l'autre ſerait renfermée dans une boete qu'on aurait enſeveli dans la glace, la régularité de leurs éguilles ſe trouvait la même ; elle aura la troiſiéme ſi l'un étant ſous la cloche de la machine pneumatique & l'autre dans la bouteille briſée, leur régularité ſe ſoutenait ; elle aura la quatriéme ſi l'une étant ſuſpendue avec ſa boëte ſous le dôme d'un alembic où il y aurait de l'eau de la mer, & ainſi poſée ſur l'athanor, lorſque l'autre marcherait dans un lieu ſec, leur régularité n'était point interrompue ; elle aura enfin la cinquiéme ſi l'une étant poſée ſur la machine équitante de Mr. Genette & l'autre dans un lieu tranquille, leur régularité ſe trouvait permanente : en faiſant chaque épreuve durant pluſieurs jours alternativement, tantôt ſur l'une, tantôt ſur l'autre, même en mélangeant ces épreuves, on levera certainement tout doute ſur le dégré de bonté de la montre de M. Hariſſon, ſauf cependant l'uſure.

Si l'on examine le point de préciſion qu'exigent certaines circonſtances dans les opérations qu'on fait en mer afin de ſe reconnaitre, on verra que quelque ſoit un *meſure temps*, s'il n'a pas en entier les qualités ci-deſſus, il deviendra comme inutile à la navigation. Cependant quelque difficile que paraiſſe une pareille machine, elle n'eſt point impoſſible, car j'ai fait une montre qui marche depuis quelque temps avec toutes ces qualités & diviſe néanmoins la minute en 3600. Mais comme je crains une uſure plus ſenſible que celle d'une montre ordinaire, je ne la rendrai pas publique que le temps n'en ait à peu près décidé.

Meſſieurs, ſi le plaiſir d'être utile au public & principalement à M. Hariſſon m'a engagé de vous envoyer mes obſervations ſur ſa montre, j'ai fait ce que je ſouhaiterais qu'on fit ſur mes ouvrages. je rendrai publique inceſſamment la premiere partie des démonſtrations & la deſcription d'une de mes machines, par laquelle je crois qu'on connaitra en mer le dégré de longitude & celui de latitude en quelque lieu & par quelque temps que ce ſoit ſans le ſecours des aſtres ni des *meſures temps*, ni des inſtrumens de mathématiques dont on ſe ſert aujourd'hui ; ſi des perſonnes raiſonnables en diſent leurs ſentimens, elles me rendront ſervice : car ma machine eſt bonne ou mauvaiſe ; ſi quelqu'un prouve qu'elle eſt mauvaiſe, je lui en ſerai obligé, tant par rapport à moi, que par rapport à ceux qui par la ſuite auraient pu avoir la même idée ; ſi elle eſt bonne, plus on la critiquera par des raiſons & démonſtrations, plus elle s'améliorera, attendu qu'un ſeul homme ne pouvant tout prévoir par lui-même, plus les démonſtrations ou les objections ſont juſtes, plus il travaille à y remédier, ce qui peut le conduire à porter ſon invention au dernier dégré de perfection.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Pluſieurs perſonnes nous ayant écrit au ſujet de la moſaïde qui eſt de l'invention de cet Auteur, nous les avertiſſons qu'elles pourront s'adreſſer directement à lui-même, cour des Quinze-vingts à Paris.

FINANCES.

§. I.

SUITE & *fin des nouvelles réflexions d'un Anglais ſur la révolte des Colonies.*

TOus les Anglais ſont repréſentés au Parlement, & ſi les Américains demandent à être honorés de ce nom reſpectable, il ne faut pas qu'ils perſiſtent à dire qu'ils

ne ſont point repréſentés au Parlement.

Il répugnerait également aux loix & au bon ſens que les Américains fuſſent réputés Anglais, ſans être ſoumis au Parlement qui donne des loix & impoſe des taxes à tous les Anglais. Il ne ſerait pas raiſonnable qu'ils profitaſſent *du grand avantage d'être nés Anglais*, ſans pouvoir être taxés par la même Puiſſance qui taxe tous les autres. Leurs journaliers ont de plus forts gages & vivent à meilleur marché que les notres; leurs terres leur coute beaucoup moins, & leur commerce en général eſt plus lucratif que le nôtre. Pourquoi donc ne doivent-ils pas être taxés auſſi bien que nous par la puiſſance qui taxe le pays qu'ils veulent que l'on regarde comme leur Pays natal.

Les Colonies Françaiſes & Eſpagnoles ſont taxées par les mêmes Puiſſances qui levent des impôts en France & en Eſpagne. Les Colonies Danoiſes, Suédoiſes & Hollandaiſes, reconnaiſſent également une ſujetion implicite à la même Puiſſance ſouveraine qui regne dans les Pays reſpectifs dont elles dépendent. Pourquoi donc les Colonies Anglaiſes prétendraient-elles ne pas être ſujettes à la Puiſſance qui établit des loix & des impôts dans la Grande-Bretagne dont elles ſe vantent qu'elles ſont réputées faire partie? Enfin, il eſt auſſi juſte qu'elles ſe ſoumettent à notre Parlement, qu'il eſt heureux pour nous qu'aucune Puiſſance d'Europe n'entreprenne de leur prêter ſon appui dans leur rebellion. D'ailleurs quel eſt le Souverain qui ſe ſoucierait d'avoir des ſujets auxquels il ſerait impoſſible de faire ſupporter les charges de l'État.

§. II.

PAYEMENT

Des rentes viageres par l'Hôpital de Toulouſe.

En exécution d'un Arrêt du Conſeil du 20 de Janvier dernier, on a payé le 3 du préſent mois de Mars à toutes lettres chez M. de Langlard, Notaire ſequeſtre, un quartier de proviſion des rentes viageres dues par l'Hôpital de Toulouſe aux créanciers vivans employés ſur l'État de Paris, & l'on continuera tous les jours pendant la quinzaine. Après ce temps on ne payera plus que le Lundi de chaque ſemaine.

Suivant un autre Arrêt du Conſeil du 30 Décembre 1765, chaque créancier vivant eſt obligé de remettre dans trois mois au Greffe de la commiſſion ſon titre & ſon certificat de vie, & les héritiers des décédés remettront, outre le titre, les extraits mortuaires deſdits décédés, ſans quoi les uns & les autres ſeront rejettés de l'état des créanciers.

Loterie de l'Ecole royale Militaire.

Le tirage de cette loterie s'eſt fait à la maniere accoutumée, le 5 Mars 1766. Les lots ſortis de la roue de fortune, ſont 79, 63, 86, 83, & 55.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Bonnet fils,	20e.	M.	11
Hurel,	28e.	F.	11
Delacharmotte,	30e.	J.	14
Guidy,	34e.	J.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Mars. 1766.	Lundi 3.	Mardi 4.	Mer
Ac. des Indes.	1312 ½	1312 ½	1312 ½
Emp. de la Com.	410		
Prom. à 5 p %.	18. 10m		
Prom. à 4 p %.	37	37	37
Ac. des Fermes.	997 ½	997 ½ 95. 97 ½	995. 97
L. de la 3e. L.	15		
Amortiſſement.			25 ½
2 ſ. p. l. du Dix.		9 ½	10
Annuités.	430		430. 2
Coup. d'an.	84 ½	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½	13 ½ 14	13 ½
Col. 1759.	25. 26. 15m	24	24 ½
Canada.		34 ½	34 ½
Epoques.	16. 12e. 21 ½	16. 10e. 21 ½	16. 10
Réc. Nouette.	26. 25 ½	26	26
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %			
3 p % ſur les Cui.	49 ½		
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Tra

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. M

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 4 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

MÉTHODE

Pour ſemer la graine de pin de l'eſpèce moyenne qui croît naturellement dans les Landes du haut Maine, par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

LE pin réuſſit dans les terreins ſabloneux, maigres & arides, ſoit ſables mouvans, ſoit pierreux & graveleux qui produiſent la bruyere ; ſon progrès eſt cependant plus prompt & plus conſidérable dans les ſables gris, productifs & moins arides, comme le ſont ceux qui ſont aſſis ſur un fond de glaiſe; mais il ſe plaît principalement dans les expoſitions au Nord.

Si le terrein deſtiné eſt en bruyere, il eſt à propos de commencer par la brûler ſans ſe ſervir de l'écaubuage, ni la couper; on ſe contente d'y mettre le feu & de brûler ce qui eſt combuſtible dans la ſuperficie par un temps de gelée ſeche, ou dans l'été par un temps ſerein; mais toujours avec la précaution néceſſaire pour empêcher que le feu ne ſe communique aux bois & aux bleds voiſins; on marque à cet effet une enceinte au tour du terrein deſtiné, d'environ deux toiſes de largeur, dans laquelle on coupe exactement toute la bruyere qui s'y trouve, on l'enleve, on la jette au dedans & aſſez loin dans l'enceinte avant que de mettre le feu ; on a ſoin de le faire communiquer dans toutes les parties, lorſqu'il ne ſe porte pas de lui-même dans quelques endroits.

Si ce terrein eſt clos par des foſſés, on ſe contente en ce cas d'y couper les bruyeres trainantes ou autres arbuſtes rempans, de façon à couper toute communication au-delà des foſſés; & s'il faiſait des vents violens, on ſuſpendra le brulis juſqu'à ce qu'ils ſoient tombés.

Le terrein étant par-tout également brûlé dans ſa ſuperficie, on peut y mettre la charrue pour le labourer à rais plates à 3 ou 4 pouces de profondeur au plus; ce ſeul labour ſe fait en tout temps; le mieux ſerait à l'approche de la ſaiſon de ſemer la graine, qui eſt le mois de Mars par un temps ſerein, point orageux.

On jette alors la graine ſur la terre, le plus également poſſible, mais légerement & à peu près comme on fait pour celle du ſarrazin ou bled noir, qui eſt au tiers du froment, c'eſt-à-dire, les deux tiers moins de ce qu'on conſommerait de ſemence de froment dans un pareil eſpace; lequel étant ſemé, il convient de donner quelques coups de tranche ou de rateau ſur les mottes pour faire tomber les graines qui ſeraient reſtées deſſus à découvert, afin de les dérober à la voracité des oiſeaux qui en ſont friands.

Si on veut épargner une partie de la dépenſe du labour & de la ſemence, on ſe contente après le brulis de la bruyere, de faire tirer des coups de charrue les plus alignés qu'il ſe peut en forme de rayons à trois ou quatre pieds de diſtance ou environ les uns des autres; on répand la graine dedans & le long de ces rayons; par ce moyen la même quantité de graine triplera ou plus le même eſpace de terrein; cette façon forme des bois aſſez agréables.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de la Rochelle & de Metz, & depuis le 15 Janvier au 15 Fev. dans celles d'Alençon & de Toulouſe.*

ALENÇON.				LA ROCHELLE.				METZ.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Alençon.	17	4	2	Barbezieux.	21			Longwy.	11	6	11	Aire.			
Argentan.	18							Metz.	11		6	Albi.	25*	4	
Bernay.	15	6		Cognac.	20*	6		Montmedy.	12	10		Beziers.	29	2	
Conches.	20*	12	6					Phalsbourg.	13	6	8	Carcaſſonne.	26	7	5
Domfront.	12*	15		LaRochelle.	22			Sarrebourg.	12			Caſtelnaudary	25	11	8
Falaiſe.	16	11		Marennes.	22*	15		Sarlouis.	12			Caſtres.	28	11	6
Lizieux.	18	4						Sedan.	14*	14		Lavaur.			
Mortagne.	17	1	6	St. Jean d'Angely.	21	10	5	Thionville.	12			Limoux.	28	16	6
Verneuil.	17	18						Toul.	11	9	8	Montpellier.			
				Saintes.	20	5		Verdun.	10	16		Narbonne.	29	18	6
								Vic.	9*	19	6	Niſmes.	34*	16	9
												Pezenas.	32	7	6
												Toulouse.	26	16	
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	17	1	4	From. le ſep.	21	6	1	From. le ſep.	11	18	6	From. le ſep.	27	16	
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	6	19	5	Avoine le ſ.	7	10	10	Avoine le ſ.	4	14		Avoine le ſ.	5	18	8
Foin le q.	2	1	3	Foin le quint.	1	10	10	Foin le q.	1	9		Foin le quint.	2	4	4
Paille le q.	1	8	3	Paille le q.		19	2	Paille le q.		15	11	Paille le q.		17	7

§. II.

Mémoire ſur la plantation des ſaules, par M. Cardone, Curé d'Avioth dans le Pays Meſſin.

Faute de bois, les Laboureurs ne font point de chaux avec les pierres qui ſe trouvent en quantité ſur leurs terres. Ces pierres étant cuites & réduites en pouſſiere, leur ſerviraient d'un excellent engrais, & le champ qui en aurait été couvert produirait abondamment & ſans avoir beſoin d'autre engrais pendant 20 à 25 ans.

La plupart des Communautés de la ſubdélégation de Montmédi (excepté celle d'Avioth) ont des bois *communaux*, qui ſujets à la gruerie, ne leur rapportent qu'à peine leur chauffage : elles ont ſeulement quelques arpents dans la forêt de Merlanveaux qui appartiennent à l'Imp. Reine. En conſéquence du traité de Thionville, les Habitans ont l'*affouage*, ce qui peut faire par chaque ménage environ une corde de bois par an. Ce bois ne leur ſuffit pas pour paſſer leur hyver, & ils ne peuvent s'en ſervir à d'autres choſes ſans ſe priver de ce modique néceſſaire, particuliérement le Village d'Avioth qui n'a que quatre arpens dans cette forêt, dont l'exploitation étant

mise en adjudication, enleve par les frais la plus grande partie de ce que l'on devrait avoir, puisqu'Avioth, de ses quatre arpens, n'a pas plus de 130 cordes.

Pour mettre les Communautés en état d'engraisser leurs terres avec de la chaux sans être obligées de brûler le bois qui leur est nécessaire pour le chauffage, il leur faudrait d'autre bois, & ils pourront le trouver s'ils ont une grande quantité de saules.

Les Cultivateurs connaissent six espèces d'engrais, 1°. La chaux pour les terres fraiches qui ne produisent que des genets, 2°. La cendre pour les prés, ce qui les rend très-fertiles & leur fait produire d'excellentes herbes, 3°. L'engrais des *essarts*, c'est-à-dire, des champs qui après avoir été 10 à 15 ans en herbes, sont brûlés avec la terre & le gazon, puis réduits en cendre, répandue par-tout le canton, l'engraisse de façon qu'il produit beaucoup & n'a pas besoin d'autre engrais pendant plusieurs années. Or, pour ces trois engrais de chaux, de cendre & d'*essarts*, il faut du bois. On le trouvera dans les saules, & par ce secours le Laboureur qui n'aura plus peur de brûler à cet usage utile, le peu de bois qu'il a des forêts *communales* & de *Merlanveaux*, emploiera les saules qui seront venus sur son terrein.

Les trois autres espèces d'engrais sont le fumier qui est propre à toutes terres mais qu'il faut renouveller tous les 3 ans; la marne blanche bonne à toutes terres & qui dure 30 ans sans autres engrais: il y en a une quantité prodigieuse sur les terres de l'Impératrice Reine dans le bois de Merlanveaux, à une lieue & demie d'Avioth. Il serait bien avantageux d'avoir la permission d'en tirer.

La marne bleue enfin qui se trouve dans certains cantons de ce Pays qui est meilleure encore que la blanche, qui dure plus long-temps, qui est propre à toutes terres mais dont il faut le double.

On sent donc l'utilité qu'on retirerait d'une plantatation de saules; mais je pense qu'il faudrait en même-temps que les Magistrats donnassent des Ordres pour tâcher d'empêcher les vols qui se font de ce bois pendant la nuit.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

DANNEMARK.

LEs marchandises étrangeres qui se vendent le mieux dans le Dannemarck sont:

Le sel (celui d'Espagne & de Portugal est préféré à celui de France) les vins & les eau-de-vie de France, du papier (il s'y en importe une grande quantité) des étoffes d'or & d'argent, des étoffes de soie & de laine, principalement celles de Hollande, des épices & des drogues.

EXPORTATION.

Les marchandises que le Dannemarck exporte, & que l'on tire presque toutes de Zeelande, sont:

Le suif, le chanvre, la morue, le cabillau, le froment & le seigle.

Il n'y a point aux environs de Copenhague de marchandises propres au grand commerce. Il ne sort gueres de la Zeelande que des Vaisseaux chargés de grains pour l'Étranger.

Par le moyen de la Norwege, les Danois fournissent à la Grande-Bretagne, à la Hollande, à la France & à l'Espagne une si grande quantité de bois de sapin, de planches, *&c.* qu'ils en chargent plus de 2000 Vaisseaux par an, & il leur en revient sept huitiémes au moins de la valeur en argent comptant.

Ce commerce de bois est très-préjudiciable à l'Angleterre. Elle devrait faire construire de gros Vaisseaux, comme ceux des Danois & des Suédois, sur lesquels elle pourrait apporter les bois de ses Colonies de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Écosse & de Terre-Neuve, elle augmenterait par là sa navigation & se délivrerait de cette branche onéreuse de son commerce avec le Dannemark.

Ce Pays ne produit pas beaucoup de chêne, ce bois y est cependant meilleur que par-tout ailleurs.

La Norwege vend chaque année pour plus d'un million de rixdales de sapin, il y

a des mâts qui coutent 100 & 200 rixdales la piece.

Il s'exporte chaque année de Bergue en Norwege, entre 70 & 80 mille peaux de chamois en vert, & près de 1000 peaux apprêtées.

PRUSSE.

Il s'exporte de Colberg une quantité conſidérable de ſel, ce qui fait un gros revenu à l'Électeur de Brandebourg.

Le Port de Leibnick exporte auſſi de l'ambre jaune qui ſe trouve abondamment dans ce Pays, du miel & de la cire, des grains, des munitions navales, de l'eſturgeon, de l'huile de poiſſon, du fil à faire de la toile, des cordages; ce Port eſt comme Dantzick toujours rempli de Vaiſſeaux de toutes les Villes maritimes commerçantes, méme d'Eſpagne & de Portugal.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LISBONNE, *le* 28 *Janvier* 1766.

Le 23 Janvier la Frégate Françaiſe la *Legere*, Capitaine *de Briqueville*, eſt entré dans ce Port à ſon retour de Cadix, & elle a remis à la voile le 27 pour ſe rendre à Breſt, lieu de ſa deſtination.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Fév.* 1766.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 16 Fev. 1766, 37 bâtimens Français & 10 Étrangers allant à Martigues, à Agde, à Toulon, à Cette, à Hieres, à Frejus, à Cannes, à Nice, à Oneille, à Gênes, à la Baſtie, à Senari, à Veniſe, en Eſpagne, à Valence, en Italie, à Mahon, à Tunis, au Levant, au Port-au-Prince.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 59 bâtimens Français & 32 Étrangers venant de Terre-Neuve, de la Martinique, du Port-au-Prince, du Cap Français, de la Guadaloupe, de Dantzick, de Middelbourg, de Stockholm, de Gottembourg, d'Amſterdam, de Roterdam, de Londres, de Linn, de Dunkerque, de S^t. Valery, du Havre, de Rouen, de Honfleur, de S^t. Malo, de Nantes, de la Rochebernard, de Bordeaux, de Liſbonne, de Cadix, de Carthagene, d'Alicante, de Smyrne, de Safi, de Salonique, de Georgenti, de Tunis, de l'Alicate & de l'Eſcuillette en Sicile, de Livourne, de Caſtellamare, de l'Iſle marine en Corſe, de Porto-Farino, de Gênes, de Diano, de Port Maurice, de la Bourdiguieres, de Nice, de Cannes, d'Aiguemorte, de Canet en Rouſſillon, de Menton, de Frejus & de Toulon. La plus grande partie de leur cargaiſon conſiſte en bled & en huile; le reſte en diverſes autres marchandiſes.

DE BAYONNE, *le* 18 *Fév.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 16 Février 1766, pour le grand Banc de Terre-Neuve, des vivres & petricheries; — pour Liſbonne, 2050 conques de ſeigle & 400 conques de bled d'Inde; — pour S^t. Ander, 114 bariques de vin, 5 futailles de jambons & 600 conques de bled d'Inde; — pour Bruges, 175 bariques de vin & 30 bariques d'eau-de-vie; — pour S^t. Giller, 1500 planches de pin & 4 quintaux de fer; — pour Landernau, 14 milliers de reſine & 60 pains de bray; — pour Nantes, 31 milliers de reſine, 40 barils de bray gras & 550 planches de pin; — pour Rouen, 131 balles de laine & 43 tonneaux de bois de menuiſerie.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port du 3 au 13 Février 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, d'Amſterdam, 12654 fromages & 3500 nates; — de Bilbao, 8 barriques de vin de retour, 15 barils de figues, une balle de papier, 2 paquets de morue ſeche, 6 barils, 1 caiſſe & 2 paquets de diverſes marchandiſes; — de Coliendres, 1500 oranges aigres, 1200 oranges douces & 1000 citrons; — de Camaret, 242 bariques de ſardines; — de S^t. Jean-de-Luz, 700 fanegues de ſel; — d'Oleron, 43 muids, 12 boiſſeaux de ſel; — de Marſeille, 736 caiſſes & caiſſons de différentes marchandiſes.

DE NANTES, *le 22 Février 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 21 Février 1766, 19 Navires Français & 3 Étrangers. Parmi les premiers, 8 venaient des Colonies, ſçavoir, la *Ducheſſe de Choiſeul* de 200 tonneaux, Capitaine *Roumin*, parti de la Martinique; la *Nourrice*, de 500 tonneaux, Capitaine *Gilbert* & les *Bons Amis*, Capitaine *Delbois*, partis de la Guadaloupe; le *Commerce*, Capitaine *Perron*, & la *Ville des Cayes*, Capitaine *Sement*, partis des Cayes S^t. Louis; la *Paix*, Capitaine *Baulon*, & le *Mercure*, Capitaine *Perous*, partis du Port au Prince, & le S^t. *Michel*, Capitaine *Hardy*, parti du Cap, tous les 8, chargés des marchandiſes ordinaires des Colonies, les autres venaient de Konigſberg, de Hollande, du Banc de Terre-Neuve, de Liſbonne, de S^t. Malo, de la Rochelle & de Rouen avec différentes ſortes de marchandiſes & des morues.

DE LA ROCHELLE, *le 22 Fév. 1766.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port depuis le commencement de Février 1766, 5 Navires, ſçavoir la *Henriette*, Capitaine *Bouin*, & la *Parfaite Union*, Capitaine *Biguand*, venant de la Nouvelle-Orléans; la *Marie-Anne*, Capitaine *Hardy*, venant de S^t. Marc; la *Deſirée*, Cap^e. *Fremont*, venant du Cap; & la *Flute du Roi la Nourrice*, venant de Fayenne avec des marchandiſes de ces différens endroits.

Prix de quelques denrées.

Le défaut de demandes a fait diminuer le prix des eaux-de-vie; de ſorte que celle de la Rochelle vaut 96 ℔; — celle de Ré, de 98 à 100 ℔; — celle d'Oleron, 94 & 95; — celle de Coignac, 102 ℔. Le ſel eſt toujours de même, & le coton de S^t. Domingue vaut de 160 à 170 ℔. Point de variations dans les autres marchandiſes des Colonies.

DE BORDEAUX, *le 22 Fév. 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 7 Janvier au 20 Février 1766, 44 bâtimens dont 5 venaient des Colonies, ſçavoir, le *Dunkerque*, de 350 tonneaux, Capitaine *Pierre Loriague*, de Bordeaux, parti de S^t. Domingue; la S^te. *Anne*, de 200 tonneaux, Capitaine *Claveau*, de Bordeaux; & l'*Angelique*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fonfrede*, de Bordeaux, partis de la Guadaloupe; le S^t. *Antoine des Ames*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gramon*, de Bordeaux, parti du Cap, & l'*Aimable Zabeth*, de 150 tonneaux, Capitaine *Marchais Langagnerie*, de Bordeaux, parti de S^t. Louis. Les 39 autres venaient de différens Ports Français & Étrangers, ſçavoir, 1 de Terre-Neuve, 1 de S^t. Pierre de Miquelon, 1 de Lubeck, 1 de Stetin, 1 d'Irlande, 1 de Belfaſt, 7 de Corck, 3 de Dublin, 1 de Limmerick, 1 de Waterford, 1 de Vexford, 1 d'Amſterdam, 2 de Dunkerque, 1 de S^t. Valery, 1 du Havre, 1 de S^t. Malo, 1 de Quimper, 1 d'Hennebon, 1 de Breſt, 1 de Morlaix, 1 de Redon, 1 de Pont l'Abbé, 2 de Nantes, 1 de Bilbao, 1 de S^t. Sebaſtien & 3 de Bayonne.

DU HAVRE, *le 24 Février 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 22 & le 23 Fév. 1766, 6 Navires, ſçavoir, l'*Antoinette de Puyſegur*, Capitaine le *Ceſne le jeune*, du Havre, allant à la Guadaloupe avec diverſes marchandiſes; la *Vendangeuſe*, Capitaine *Nicolas Goſſe*, du Havre, allant au Banc de Terre-Neuve; le *Jeune Frere*, Capitaine *Jean Laurens*, Hollandais, allant à Hambourg avec du ſucre & du café; l'*Indecis*, Capitaine *Donat*, de S^t. Malo, allant à S^t. Malo ſur ſon leſt; la *Fauvette*, allant à Breſt avec du bois de conſtruction; le *Grand Adrien Marie*, Capitaine *Paumier*, de Grandville allant à Grandville ſur ſon leſt.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 20 au 23 Février 1766, 7 Navires, ſçavoir les *Deux Nieces*, Capitaine *Aſmuſt*, de Harlingue en Friſe, venant d'Alicante, d'où il était parti le 17 Janvier chargé de ſoude; le *Londonderry*, Capitaine *Edmont Brooks*, de Bedfort, venant de Corck en Irlande, chargé de bœuf, de beurre, de chandelle;

&c. le *François*, Capᵉ. *Maurice Boiſnard*, de Grandville, venant de Port-Maurice, d'où il était parti le 20 Janvier chargé d'huile; le *Paquebot de la Guadaloupe*, Capitaine *Paulet*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe, d'où il était parti le 7 Novembre 1765, (*a*) chargé de ſucre, de coton & de café; la *Gracieuſe*, cidevant l'*Anne*, Capitaine *Deſbois*, de Sᵗ. Malo, venant de Marſeille, d'où il était parti le 12 Janvier avec du ſavon; le *Jean de Grace*, Capitaine *du Rivage Mulot*, de Grandville, & le *Victor*, Capitaine *Thomas-François Quentin*, de Sᵗ. Malo, venant tous deux de Cette, d'où le premier était parti le 20 & le ſecond le 22 de Janvier, chargé de vin l'un & l'autre.

SUITE *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

On a obſervé ci-devᵗ. que la plus grande partie des pieces, étoffes groſſieres, doivent avoir un poids fixe. Voici ce que pluſieurs Fabricans pratiquent; ils emploient le *Briſton* ſans qu'il ſoit à demi lavé, afin qu'il conſerve plus de poids, ils y mêlent de plus du poil de bœuf, de chêvre, de chien, les bourres qui tombent au foulon, ainſi que celles qu'on tire chez les tondeurs; ils cardent le tout enſemble & les filent pour la trame de ces étoffes groſſieres. C'eſt à Pontacq plus qu'ailleurs qu'on fait cette ſupercherie à laquelle le *Briſton* donne lieu, parce qu'il n'y a que cette qualité de laine qui puiſſe ſe marier avec les autres matieres inférieures, ſans que le mélange paraiſſe ſenſiblement. Pluſieurs Fabricans de Pontacq y ont été ſurpris par l'Inſpecteur & les Grands Jurés. On leur a déjà fait brûler plus de vingt fois du poil de bœuf, & les autres matieres dont on vient de faire mention; mais comme la perte eſt de peu conſidérable pour eux, ils recommencent toujours leur même manœuvre.

Les Fabricans de Bearn n'ont jamais voulu ſe ſoumettre à la viſite & à la marque de leurs étoffes groſſieres dans les bureaux des manufactures dont ils dépendent, quoique le réglement du 13 Janvier 1750, les y aſſujettiſſe. C'eſt cependant la ſeule reſſource qui reſte pour rétablir leur fabrication qui eſt conſidérablement déchue, & preſque auſſi perdue de réputation que celle de Haſparren en Labourd; car ſi les Fabricans ne ſont pas aſſujettis à une regle fixe qui les mette tous au même niveau, ils ne feront rien de bien, & on ne les y mettra jamais qu'en les aſſujettiſſant à la viſite de leurs marchandiſes. Bagneres, Nay, Bruges & pluſieurs autres fabriques s'y ſont ſoumiſes & le commerce de leurs marchandiſes a augmenté. Ils ont reſiſté autant qu'ils ont pu, mais à préſent ils goutent l'avantage qu'il y a de ſe ſoumettre à de ſages réglemens.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(a) *Ce Navire a été forcé d'entrer en relâche dans un Port d'Irlande, & en dernier lieu à Dieppe.*

FILATURES *de Verdun ſur Garonne & d'Auch en Armagnac.*

M. Carget, Inſpecteur des Manufactures du Département de Bayonne, en faiſant ſa tournée, a trouvé que la filature de Verdun, quoique faible juſqu'à préſent, peut devenir par la ſuite un objet conſidérable, ſi on continue de s'occuper de ſon accroiſſement, comme il paraît qu'on a deſſein de le faire. M. Chanac, poſſeſſeur d'une grande quantité de mûriers, qui par ſes ſoins ſont abondamment fournis de feuilles pour l'entretien des vers à ſoie, a fait naître parmi pluſieurs perſonnes des environs, le deſir de l'imiter. A la vérité les plantations de mûriers faites par ces dernieres, ne ſont pas encore au point où on ſouhaiterait qu'elles fuſſent; mais on eſpere que dans peu elles ſe trouveront en état de nourrir un nombre raiſonnable de vers à ſoie. Cet objet ſe réduit maintenant à environ cinq ou ſix quintaux de ſoie que M. Chanac fait filer par des Ouvrieres qu'il fait venir exprès de la Ville d'Alais. Il eſt le premier qui ait ſongé à établir une filature en Guienne, & celle dont il eſt ici queſtion, eſt ſur la frontiere du Languedoc. On prétend que dans l'étendue de trois lieues aux environs, ſoit dans la partie de la Guienne, ſoit dans celle du Languedoc, on retire annuellement juſqu'à cent cinquante quintaux de cocons. M. Chanac ſemble déterminé à acheter tout ce qu'il y en aura, afin d'accroître de plus en plus ſa filature, & dès qu'il s'en verra aſſez abondamment, il a deſſein de faire fabriquer un moulinage,

deſſein digne d'éloge & d'encouragement, d'autant que les Habitans de cet endroit qui ſont très-pauvres, trouveront dans cet établiſſement un ſecours contre la miſere, ſoit par le bénéfice qu'ils pourront retirer des cocons, ſoit par le travail de la filature auquel les femmes pourront s'inſtruire. D'ailleurs les vers à ſoie réuſſiſſent très-bien dans ce climat.

A l'égard de la filature d'Auch établie par les ſoins de M. d'Étigny, Intendant de Pau, on y travaille maintenant moins qu'on ne faiſait ci-devant, parce que les vers à ſoie ſont en petite quantité. Cette ſorte de diſette doit s'attribuer à la grêle qui tomba il y a deux ans & qui endommagea beaucoup les mûriers. Ces arbres qu'il fallut alors émonder, ne ſont pas encore en état de fournir aſſez de feuillage pour nourrir un nombre ſuffiſant de vers à ſoie. On ne file gueres actuellement que 5 à 6 quintaux de ſoie par année, tant des cocons qui ſe levent à la manufacture, que de ceux dont le Fabricant fait l'achat à trois ou quatre lieues aux environs. La Manufacture dans laquelle on emploie ces ſoies a peu de métiers montés; mais il y a des fileuſes toutes bien inſtruites, & ſi ce n'était le défaut des matieres, on y pourrait fabriquer beaucoup de ſoieries.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 27.	*Ven.* 28.	*S.* 1er. *M.*
Amſterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e.
Londres. .	31. 15. 16e	31. 15. 16e	31. 15. 16e
Hambourg.	175 ¼ . .	175 ¼ . .	175 ¼ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	¼ au ⅛ pe.	au pair. .	au pair. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 22 *Février* 1766.

Les Navires les *Trois Aſſociés*, de 300 tonneaux, Capitaine *Daniel* & la *Lida Catherine*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jelmer Douwes*, ſont en charge dans ce Port; l'un pour Leogane & l'autre pour Bruges.

DU HAVRE, *le* 24 *Février* 1766.

Les Navires le *Marin*, de 180 tonneaux, Capitaine *Archer*, & la *Victoire*, de 180 tonneaux, Capitaine *Douyere*, ſont en charge dans ce Port & partiront ſur la fin d'Avril, l'un pour la Martinique & l'autre pour la Guadaloupe. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront pour le premier à M. Jacques Glier au HAVRE, & pour le ſecond à M. François Cravau à ROUEN, & à M. Loiſel au HAVRE.

SUITE *de la lettre de M. Baſſert, au ſujet de la montre de M. Hariſſon* (a).

On peut ſe rappeller que dans la derniere partie de la lettre de M. Baſſert, inſérée dans la Gazette du Mardi 17 Décembre dernier, numero 58. Cet Auteur, au ſujet de la difficulté que la montre de M. Hariſſon, deſtinée à découvrir les longitudes, doit trouver à garder en mer une marche réguliere; parlait de la peine qu'il avait eue à régler la montre d'un boiteux. Il continue ainſi le récit de ſes travaux.

M'étant enfin apperçu que l'incommodité du particulier cauſait les écarts de ſa montre, je fis uſage des moyen ſuivans avant que de pouvoir y remédier. Premiérement, pour empêcher le balancier de battre la couliſſe, je me ſervis d'un reſſort ſpiral d'un tour & demi; quoique cela n'aye pas ſuffi pour régler la montre, elle fut néanmoins au porter mieux qu'elle n'avait jamais fait. Secondement, pour éviter la volée du balancier qui avait 9 lignes de diamêtre, j'en mis un de ſept lignes avec un ſpiral de 4 tours, la montre ne ſe réglait point & au porter elle ne fut pas auſſi bien que la derniere fois. Troiſiémement, ayant remis le même balancier avec un ſpiral de trois tours & demi, j'appliquai ſur la potence un reſſort dont un bout ſervait de couſſin à la palette d'en bas & l'autre à celle d'en haut, & par le moyen d'une vis qui à volonté approchait les deux bouts de ce reſſort vers le derriere des palettes de la verge, je la réglai à peu près, mais au porter elle avançait juſqu'à 35 minutes dans une journée. Quatriémement, quoiqu'elle n'arrêtât pas au doigt; je la fis marcher ſans ſpiral, elle ne faiſait que 22 minutes par heure; ayant varié le poid du balancier juſqu'à lui faire faire 36 minutes par heure ſans ſpiral, & le nombre de 28 ½ s'étant trouvé le plus favorable pour ſa régularité, j'y rappliquai le ſpiral. Alors (ayant ſupprimé le reſſort qui preſſait les palettes) la montre s'eſt réglée, mais au porter elle fit des petites variations. 5°. enfin,

(a) *L'abondance des matieres ne nous a pas permis de donner plutôt cette ſuite qui nous a été demandée par pluſieurs Artiſtes de nos abonnés.*

ayant examiné le nombre des vibrations, elle n'en battait que 14 mille & quelques cent, moyennant quelque changement, je la fis battre 17280 & marcher environ 29 minutes par heure ſans ſpiral. La montre s'eſt bien réglée & va depuis dans la poche du boiteux auſſi bien qu'on puiſſe l'exiger. Après tous ces faits, peut-on penſer que la montre de M. Hariſſon dont le balancier arrête au doigt, dont la grandeur des oſcillations eſt limitée & dont la marche eſt à lentes vibrations, ſoit préférable à une montre ordinaire qui ſerait bien faite & bien combinée ? C'eſt ce que je ne ſaurais croire, à moins que l'on ne penſe que les mouvemens d'un Vaiſſeau faſſent moins d'impreſſion que celui d'un boiteux.

La fin à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

SUITE *des réflexions d'un Anglais ſur la révolte des Colonies.*

CE ne ſera point une perte pour notre Compagnie des Indes Orientales quand les Américains auront pris la réſolution de ne plus faire uſage de thé. Si cette réſolution eſt ſincere & qu'ils y perſiſtent, ce ſeront les Danois & les Hollandais qui en ſouffriront ; & les ventes de notre Compagnie des Indes Orientales ne s'en reſſentiront nullement. Nous connaiſſons trop bien la qualité du bled d'Inde que les Américains nous menacent de ſubſtituer au thé, pour croire que leur délicateſſe pourra s'en accommoder. C'eſt encore un ſtratagême de leur part & une preuve de leur mauvaiſe foi. Leur animoſité contre nous au ſujet de l'acte du contrôle, peut les porter juſqu'à ſe nuire à eux-mêmes pendant un peu de temps en ſe privant des manufactures de la Grande-Bretagne ; mais cette mauvaiſe humeur leur paſſera bientôt, ainſi que l'envie de ſe venger de nous.

Il s'agit de ſçavoir ſi les Américains ſont repréſentés dans notre Parlement & s'ils ſont ſujets de la même maniere que nous à ſa juriſdiction ?

Les Chartres accordées aux Colonies, portent que leurs Habitans jouiront des mêmes priviléges que s'ils étaient nés en Angleterre, c'eſt-à-dire que l'Angleterre doit être réputée leur *natale ſolum* ou le lieu de leur naiſſance. En acceptant cette Chartre conçue dans ces termes, ils ſont convenus que l'Angleterre doit être cenſée comprendre chacune des Colonies.

Si donc ces Colons doivent être conſidérés comme nés en Angleterre, l'Amérique qui eſt le lieu de leur naiſſance, doit être réputée ſituée en Angleterre ; & comme toute l'Angleterre eſt repréſentée dans le Parlement, l'Amérique, le lieu de la naiſſance de nos Colons, doit y être repréſentée également, puiſqu'ils conviennent avec nous que le pays où ils ſont venus au monde, doit être réputé une partie de l'Angleterre.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
De Ste. Luce,	47e.	J.	6
Deſpeigne,	48e.	E.	5
Lallemant,	49e.	E.	5
De St. Janvier,	55e.	F.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Fév. 1766.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Sam.* 1er.
Ac. des Indes.	1307 ½	1310	1310.
Emp. de la Com.			410
Prom. à 5 p ⅌.	14 ½	15	
Prom. à 4 p ⅌.		37	
Ac. des Fermes.	995. 97 ½	995	997 ½
L. de la 3e. L.	26	15	
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.			
Coup. d'an.	85. 84 ½	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½	13 ½	14
Col. 1759.	24	24	
Canada.	35. 36. 10m	35	34 ½
Epoques.	16. 10e. 21 ½	16. 12e. 21 ½	16.
Réc. Nouette.	25 ½ 26. 26 ½ 3m	25 ½ 26	25 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
3 p ⅌ ſur les Cui.			
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Tra

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. M

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 1er. Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

DE DUBLIN *le* 18 *Fév.* 1766.

Défenſes de diſtiller les grains.

NOtre Parlement ayant derniérement pris en conſidération que la dangereuſe pratique de boire des liqueurs ſpiritueuſes, était parvenue chez l'un & l'autre ſexe à un tel excès, que la ſanté & les mœurs du peuple étaient dans le plus grand danger, & que la population commençait déjà à en ſouffrir conſidérablement; que d'ailleurs la diſette des grains était extrêmement à craindre dans ce Royaume, il a été arrêté que la diſtillation des liqueurs ſerait défendue, & qu'à cet effet il ſerait paſſé une loi dont l'exécution a commencé au premier de Janvier dernier. Les perſonnes qui y contreviendront payeront une amende de 200 ℔ ſterl. & leurs marchandiſes ſeront confiſquées.

SUITE *des obſervations ſur le danger & l'inutilité d'une franchiſe générale, &c, par la Société Royale d'Agriculture du Mans.*

On ne peut donc tirer que des conſéquences fâcheuſes de cet événement, pour la fortune des propriétaires, pour les reſſources de l'État, & pour notre principale agriculture.

Peut-on après cela mettre en queſtion lequel des deux mérite davantage la protection du Gouvernement, ou des nouveaux défrichemens, ou de l'amélioration de notre ancienne culture? Tous les deux ſans contredit méritent de l'encouragement, mais ſi on n'en peut donner à l'une de ces parties qu'aux dépens & au détriment de l'autre, il faut convenir que la plus précieuſe mérite la préférence.

Si on veut faire agir aſſez promptement tous les reſſorts qui peuvent mettre en mouvement l'encouragement néceſſaire à l'amélioration de notre ancienne culture, on la verra bientôt regagner ces petites parties diſperſées qui lui ont été enlevées ſucceſſivement par la négligence du Colon qui les a laiſſé tomber en friche; ce ſont là les défrichemens les plus inſtans.

Qu'on vienne donc à ſon ſecours par l'abolition de l'arbitraire, la levée de divers obſtacles, les débouchés des denrées, la reſtauration des chemins de traverſes impraticables, les communications faciles de marché à marché, la navigation des rivieres qui en ſont ſuſceptibles; enfin, par le retranchement d'une infinité d'abus généraux & particuliers qui portent par-tout des entraves malheureuſes, &c. alors on verra bientôt notre agriculture floriſſante, la population augmentée; ce ſera dans ces temps heureux qu'on ne devra plus craindre d'accorder toute protection & toutes immunités quelconques aux grands défrichemens.

Juſques là, laiſſons cette partie jouir de la ſeule faveur qui lui a été accordée par

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

l'Arrêt du Conſeil du 16 Août 1761, ſollicitons ſeulement la bienfaiſance du Miniſtere pour revêtir cet Arrêt de lett. P. enregiſtrées dans les Cours des Aydes, afin d'aſſurer l'état des défricheurs, & attendons avec patience la progreſſion des défrichemts. Quelque lente qu'elle ſoit, ce temps ne ſera pas perdu puiſqu'il ne peut manquer dans les circonſtances préſentes, de tourner tout entier à l'avantage de nos anciennescultures.

S'il plaiſait au Gouvernement de peupler nos landes déſertes de quelque légion étrangeres, ce ſerait un moyen plus prompt & ſans riſque d'accélérer les entrepriſes de défrichement conſidérables à l'avantage de l'État & de toutes les Provinces.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CHAALONS.				GRENOBLE.				RIOM.				STRASBOURG.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	13	18	5	Briançon.	24	18	9	Aurillac	19	15	11	Béfort.	18*	19	6
CHAALONS.	13	19	6	Creſt.	28	2	6	Brioude.	19	3	6	Colmar.	15	16	3
Chaumont.	13	17	6	Embrun.	24	7	6	Clermont	17*	9	6	Haguenau.	13	16	
Epernay.	14		6	Gap.	23*	8	9	Iſſoire.	20*	14	6	Landau.	12*	16	
Joinville.	13	16		GRENOBLE.	28	14	3	Mauriac.	19			Scheleſtat.	16	10	
Langres.	12			Lebuis.	30			RIOM.	17	18		STRASB.	14		10
Mezieres.	14	5	6	Montelimart.	31*	4		St. Flour.	19			wiſſembourg.	14	13	4
Reims.	16*	7	9	Romans.	28	10									
Rethel.	13	16	3	Valence.	29	5									
St. Dizier.	11	19	11	Vienne.	25	18	4								
Sainte-Menehoult.	12	12													
Sezanne.	12	18	3												
Troyes.	13	10													
Vaucouleurs.	11*	16	3												
Vitry.	12	12													
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	13	8	8	From. le ſep.	27	8	11	From. le ſep.	19		2	From. le ſep.	15	4	7
Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	2	1	Avoine le ſ.	7	14	8	Avoine le ſ.	5	2		Avoine le ſ.	5	6	5
Foin le q.	1	13	1	Foin le quint.	2	6	9	Foin le q.	1	16	2	Foin le quint.	1	11	7
Paille le q.		16	3	Paille le q.	1	2	4	Paille le q.	1	1	2	Paille le q.		17	9

RECETTE *pour prévenir le* tar, *maladie peſtilentielle des brebis, tirée du Guide des Bergers de Guillaume Ellis, & traduite de l'Anglais, p.* 138.

Prenez de l'antimoine crud, de la ſuye de bois neuf, du foye de ſouffre & du ſel de nitre de chacun une once, réduiſez ces différentes drogues en poudre impalpable chacune en particulier, mêlez-les enſuite & les conſervez dans un bocal de verre pour vous en ſervir de la maniere ſuivante. Faites bouillir une bonne poignée de rhue coupée & hachée bien menu dans deux pintes d'eau que vous ferez réduire à moitié, ajoutez-y un peu de piment & du ſel com-

mun, vous passerez dans un linge cette décoction,& y ajouterez une once de la poudre que nous venons de décrire. Agitez le tout ensemble & remuez-le parfaitement pour en donner un demi-septier à chaque brebis une ou deux fois par semaine & aussi longtemps que le cas l'exigera, ayez sur-tout grand soin de tenir vos brebis à l'abri de l'humidité.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, depuis 18 jusqu'à 30 ℔; — *Tours*, de 15 à 24 ℔; — *Lorraine & Barrois*, de 10 à 20 ℔; — *Metz*, de 12 ℔ 10 ß à 20 ℔; — *Alsace*, de 11 ℔ 9 ß 2 ₰ à 18 ℔; — *Bretagne*, de 15 à 20 ℔.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, filée, depuis 130 jusqu'à 200 ℔; brute, depuis 110 jusqu'à 125 ℔; — *Tours*, filée, de 150 à 180 ℔; brute de 100 à 131 ℔ 10 ß; — *Lorraine & Barrois*, filée de 150 à 300 ℔; brute, de 96 à 180 ℔; — *Metz*, filée, de 130 à 350 ℔; — brute, de 100 à 140 ℔; — *Alsace*, filée, de 161 ℔ 9 ß 2 ₰ à 250 ℔; brute, de 67 ℔ 14 ß 2 ₰ à 125 ℔; — *Bretagne*, filée, de 150 à 450 ℔; brute, de 80 à 200 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Poitiers, fin, depuis 40 jusqu'à 80 ℔; commun, de 25 à 40 ℔; — *Tours*, fin, de 20 à 100 ℔; commun de 10 à 50 ℔; — *Lorrain & Barrois*, fin, de 50 à 120 ℔; commun, de 32 à 80 ℔; — *Metz*, fin, de 50 à 90 ℔; commun, de 39 à 65 ℔; — *Alsace*, fin, de 25 ℔ 12 ß à 79 ℔; commun, de 19 ℔ 4 ß à 52 ℔; — *Bretagne*, fin, de 21 à 85 ℔; commun, de 15 à 60 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Déc. dernier dans les Généralités de*

Poitiers, fin, depuis 60 jusqu'à 150 ℔; commun, de 40 à 80 ℔; — *Tours*, fin, de 40 à 150 ℔; commun, de 24 à 100 ℔; — *Lorraine & Barrois*, fin, de 95 à 200 ℔; commun, de 54 à 150 ℔; — *Metz*, fin, de 75 à 160 ℔; commun, de 55 à 100 ℔; — *Alsace*, fin, de 100 à 176 ℔; commun, de 76 ℔ 19 ß 2 ₰ à 83 ℔ 6 ß 8 ₰; — *Bretagne*, fin, de 40 à 200 ℔; commun, de 20 à 110 ℔.

PRIX *du quintal de soie pendant le mois de Déc. dans les Généralités de*

Tours, brute, de 2500 à 2800 ℔; apprêtées pour ouvrages, de 3800 à 3900 ℔; — *Lorraine & Barrois*, brute, 880 ℔; apprêtée pour ouvrages, 2400 ℔; *Bretagne*, brute, 2000 ℔; apprêtée pour ouvrages, 2500 ℔.

§. II.

OBSERVATIONS

De M. le Chevalier de Bellemare, de la Soeiété royale d'Agriculture du Bureau du Mans, sur une maladie singuliere des Abeilles en Thierarche, insérée dans la Gazette de Janvier N°. 4.

M. de Bellemarre pense que la fleur de tilleul est pernicieuse pour les abeilles, & qu'elle leur cause des maladies dont on les voit quelquefois périr; en effet cet arbre se trouvant en fleur dans les mois de Mai ou Juin, selon la précocité des saisons; & la maladie de l'insecte rappportée dans la Gazette numero 4, se rencontrant précisément dans le même-temps, on pourrait l'attribuer à la nourriture que lui fournit la fleur de tilleul, si le canton se trouve planté de cette sorte d'arbres, soit de la petite espece sauvage qui croît naturellement dans les bois, soit du tilleul franc dont on décore les jardins, connus sous le nom de tilleul de Hollande; soit enfin d'autres especes d'arbres ou de plantes qui fleurissent dans le même-temps & qui auraient la même vertu que la fleur de tilleul.

Il paraît assez difficile de remédier à cet inconvénient, autrement que d'écarter les abeilles de ces sortes de plantations, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le contraste de quelqu'autres plantes auxquelles l'abeille donnerait la préférence.

Quelques-uns prétendent que la fleur de saule brun ou aubier qui croît dans les lieux marécageux, & dont la fleur paraît dans le mois de Mai ainsi que la fleur de l'acacia qui se développe à peu près au temps

de celle du tilleul, ſont contraires aux abeilles.

PRIX ADJUGÉ.

Mr. Formey, Sécretaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Berlin, annonce par ſa lettre adreſſée à M. Bauſſan des Bignons, de la Ville de la Suze, Province du Maine, Aſſocié au Bureau d'Agriculture du Mans, que ſes mémoires, plans, profits du fourneau de ſon invention pour cuire la chaux, & en même-temps toutes autres matieres qui exigent différens dégrés de cuiſſon avec épargne d'environ moitié du bois, a été couronné du prix annoncé par l'Académie dans ſon aſſemblée publique du 30 Janvier. La Société avait donné ſon approbation à ce fourneau dont M. des Bignons lui a préſenté le modele en petit.

On donnera par la ſuite une idée de cette conſtruction.

RÉFLEXIONS

Sur la Charrue à deſſecher dont il eſt parlé dans la Gazette N°. 6.

Il ſerait à deſirer que les amateurs de l'intérêt public, qui veulent bien lui annoncer des inſtrumens utiles & de nouvelle invention, vouluſſent en même-temps en deſigner la forme & la conſtruction par un détail de la proportion des pieces principales, ou tout au moins indiquer les lieux & les perſonnes auſquelles on pourrait s'adreſſer pour ſe les procurer, ou par le moyen des deſſeins ou des modeles en petit, en marquant même les prix auxquels on veut les vendre.

Il en devrait être de même de tous les procédés agricoles & des expériences faites & vérifiées, dont les annonces ſimples ne contribuent point au progrès de l'agriculture, auquel tout bon Citoyen doit au contraire s'empreſſer de participer quelquefois même en négligeant ſes propres intérêts.

DE LA ROCHELLE.

Moulin à eau d'une invention nouvelle.

Il vient de ſe former hors des murs de la Rochelle un établiſſement dont on ſe promet les plus grands avantages, ſi le ſuccès répond à l'importance de l'entrepriſe. Des Citoyens qui en ont arrangé le plan, ont en vue la facilité de l'aproviſionnement de la Ville & les intérêts du commerce.

Les farines de conſommation journaliere, ſont tirées de Marans, Bourg diſtant de 4 lieues. La voie de la mer eſt ſouvent dangereuſe & plus ſouvent encore très-lente, par la contrariété des vents. Le chemin par terre eſt fort difficile pendant 4 ou 5 mois. La néceſſité ſeule le rend praticable. Une étendue d'une grande demi-lieue couverte d'eau & traverſée par des courants, fait retrouver ſur la terre les périls de la mer. Il ne ſe paſſe pas d'année qu'il ne ſe noie des bêtes de ſomme.

Les farines pour les conſommations des Colonies viennent de fort loin, le tranſport, la commiſſion & d'autres frais affaibliſſent preſque toujours & font évanouir quelquefois le bénéfice que l'Armateur eſt en droit d'attendre de ſon travail. Des négocians pleins de zele, ont ſaiſi l'occaſion de ſervir tout à la fois leur patrie & le commerce ſi languiſſant, depuis que les malheurs de la guerre ont fermé les barrieres de l'Amérique ſeptentrionale.

Un Méchanicien leur a propoſé de conſtruire un moulin à eau d'une invention nouvelle, qui moudrait une partie du grain néceſſaire à la ſubſiſtance de la Ville & dans lequel on travaillerait avec plus de ſoin les farines pour le tranſport d'outre mer.

Cette machine qui doit jouer au moyen des eaux de l'Océan, préſente deux grands obſtacles à vaincre. Il s'agit de faire mouvoir 5 à 6 meules à la fois, & d'entretenir une ſorte de mouvement perpétuel, malgré les variations alternatives du flux ou reflux, & même de ce temps de repos où l'on voit les eaux immobiles & comme ſuſpendues. Les difficultés ne ſont point vaincues, & l'ouvrage n'eſt encore qu'ébauché.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

HAMBOURG.

EXPORTATION.

LEs principales marchandiſes qui s'exportent de Hambourg, ſur-tout pour la Grande Bretagne, ſont:

Les toiles de différens Pays & de différentes ſortes, principalement les diapers ou le damaſſé de Sileſie ; les linons de Miſnie & de Luſace, bien connus à Londres; des toiles d Allemagne des Comtés d'Oſnabruk, de Lunebourg, &c. Les dowlas de Hambourg; d'autres toiles de la Baſſe Saxe; de groſſes toiles, des barras, des crocus, des hinderlands & pluſieurs autres ſortes de toiles de la baſſe Allemagne; du fil à faire de la toile, principalement de la Sileſie & de la Luſace, du fer blanc, du fil de fer, du cuivre, de l'acier de la haute Saxe, différentes ſortes de planches, des douves de toutes eſpeces, des planches pour les lambris, des peaux de chèvre du Brandebourg en grande quan ité, du grain de pluſieurs Provinces d'Allemagne, & principalement du Brandebourg & de la Saxe.

Importation.

Les articles qui s'importent à Hambourg ſont nombreux, les principaux ſont :

Les manufactures de laine d'Angleterre. On compte qu'il s'en embarque annuellement dans le ſeul Comté d'Yorck, & particulierement dans la Ville de Hull, pour cent mille livres ſterl. le ſeul art. des bas ſe monte à 20,000 ℔ ſterling, il ſe vend chaque année dans ce port pour pluſieurs centaines de mille livres ſterling de marchandiſes d'Angleterre.

Les Marchands de la Nation Anglaiſe y ont beaucoup plus de priviléges que tous les autres, on les appelle à Londres la Compagnie de Hambourg, & Hambourg la Société Anglaiſe. Sous la Reine Anne, la Ville leur avait accordé par un traité le même privilége qu'aux Hollandais pour l'importation du hareng.

Les Hambourgeois ſont auſſi un grand commerce en Ruſſie & en Livonie. Ils tirent des retours conſidérables pour les marchandiſes qu'ils envoient dans les parties ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Pologne. Ces retours conſiſtent non-ſeulement en fil pour les toiles, & en très-beau lin, mais encore en miel, en cire, en graine d'anis, en graine de lin, en drogues, &c.

Ces Marchandiſes viennent par l'Oder dans la Sprée & enſuite par l'Elbe dans le Marquiſat de Brandebourg, ainſi les Danois ne peuvent en partager le bénéfice par les droits du Sund, ni empêcher le grand débit des manufactures Anglaiſes qui ſe fait en retour dans tous les Pays d'où ſont tirées les marchandiſes qu'on vient de rapporter. C'eſt la principale branche du commerce des Hambourgeois, & ils s'y ſont beaucoup enrichis.

On compte que les Hambourgeois ont 400 vaiſſeaux d'une groſſeur paſſable dont il y en a trente employés dans le commerce avec le ſeul Port de Londres. Leur commerce avec la France en occupe environ quarante, ſur leſquels ils rapportent les vins & les marchandiſes de Bordeaux; ils en ont cinquante ou ſoixante employés à la pêche du Groenland, beaucoup qui naviguent dans la mer Baltique & quelques-uns qui font le commerce du Portugal, de l'Eſpagne & de la Méditerannée.

Les Hambourgeois ont établi depuis peu chez eux quelques manufactures, ils font des damas, des brocards, des velours, de riches étoffes de ſoie.

Ils rafinent des ſucres, mais comme ils n'ont point de Colonies, ils ſont obligés d'acheter leur ſucre brut de la grande Bretagne & de la France.

Ils impriment des toiles de coton & de fil, ce qui nourrit chez eux beaucoup d'Ouvriers.

Ils font auſſi quelques galons d'or & d'argent.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Naufrages.

On apprend par des lettres de Conſtantinople que la barque Françaiſe le S^t. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Claude Martin*, de S^t. Tropès, partie de l'Iſle de Candie, a péri dans le canal vers la fin de Décembre 1765. L'équipage s'eſt ſauvé & on a retiré une partie de la cargaiſon qui conſiſtait en ſavon.

Les mêmes lettres font mention de pluſieurs autres naufrages arrivés dans l'Archipel qui ont été occaſionnés par les temps orageux qu'on y a eſſuyés.

De Marseille, *le* 10 *Fév.* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 9 Fév.

1766, 47 Navires Français & 9 Étrangers allant à la Ciotat, à Cette, à Agde, à Bormes, à Toulon, à Hieres, à S^t Tropès, à Frejus, à Cannes, à Menton, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Genes, en Corſe, à Trieſte, à Veniſe, en Sardaigne, à Palerme, à Mahon, en Eſpagne, à Barcelone, à Cadix, à S^t. Valery, au Levant, à Smyrne, au Cap, à la Louiſiane.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 28 bâtimens Français & 7 Étrangers venant du Cap Français, de Weſterwick, de Hambourg, de Dordrecht, d'Amſterdam, de Roterdam, de Dunkerque, de S^t. Valery, de S^t. Malo, de Nantes, de Liſbonne, de Smyrne, de Saïonique, de Georgenti, de Naples, de Tortoſe, de Nice, de Diano, d'Agde, de Cette, de Hieres, de Toulon, de la Ciotat, de Martigues.

Du Havre, *le* 20 *Février* 1766.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port le 16 de Février le Navire la *Jeune Cornelie*, Capitaine *Friderick Renders*, allant à Hambourg chargé de 254,775 liv. de ſucre brut & terré, 40,240 liv. de café, 352 liv. d'indigo & 70 liv. de cacao en pâte.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 16 au 19 de Février, 7 Navires, ſçavoir, le *Jeune Iſaac*, Capitaine *Etienne Helene*, de Cherbourg, venont de Charente avec de l'eau-de-vie, du vin, des graines de lin; le *Fleuron*, Capitaine *Ch. Moiſſeau*, de Nantes, venant de Nantes & de relâche en ce Port pour Rouen; la *Gotton*, Capitaine *Jean Hatchinſon* de Neufchatel, venant de ce même endroit, chargé de charbon de terre; le *Triton*, Capitaine *Ancel*, du Havre, venant de Liſbonne avec du bois de Fernamboug, du vin, des figues, des oranges & d'autres marchandiſes pour Rouen; le *Jean Joſeph*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bourbé*, de S^t. Malo, venant de Marſeille, d'où il était parti le 17 Janvier; la *Marie-Magdelaine*, Capitaine *Guil. Bauquin*, de Caen, venant de Liſbonne, d'où il était parti le 9 Fév. chargé de 100 hommes de troupes Françaiſe & Allemande; l'*Africain*, Capitaine *Lenoir*, de Rouen, venant de la Rochelle, chargé d'eau-de-vie, de ſucre, & d'autres, marchandiſes pour Rouen.

Suite *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

M. de Labove, Intendant, avait propoſé dans ſon temps un projet d'Arrêt concernant la tonte dans les Provinces. L'art. 5 portait défenſes de tondre deux fois l'année; c'était le moyen le plus ſûr de proſcrire entiérement la laine *Briſton*, dont la qualité eſt très-mauvaiſe, & l'emploi préjudiciable à l'étoffe. M. Carjet, Inſpecteur des manufactures, avait repréſenté en 1753 aux Miniſtres & à M. l'Intendant qu'il ſerait néceſſaire de défendre les deux tontes, non pas tant par rapport à l'emploi du *Briſton*, pour la trame des aunes, capas & autres étoffes groſſieres, mais plutôt à cauſe du mélange qu'on en faiſait dans les laines qu'on vend filées à Navarrenx pour les flanelles du Bearn & de la Chaloſſe, & par rapport aux cadis ſimples qu'on fabrique dans le Département de S^t. Gaudenx, qui ſont tous infectés de cette laine, ce qui en a diminué conſidérablement la conſommation pour l'Eſpagne.

M. Carjet obſerve encore que la défenſe des deux tontes dans l'année, ne pouvait occaſionner qu'un grand bien pour les fabriques, ſans faire aucun tort aux propriétaires des troupeaux, en ce que ceux-ci ne faiſant qu'une ſeule tonte par an, les matieres en ſeraient meilleures, parce que les laines venant dans leur parfaite maturité, s'alongent & ſe fourniſſent davantage. Cet accroiſſement ferait qu'on trouverait en poids & en quantité, autant de matieres, mais plus belles que dans les deux tontes. Il ajouta que ce ſerait même un avantage pour les propriétaires des troupeaux, en ce que trouvant dans une tonte le même poids que dans les deux, ils retireraient un meilleur parti des laines à cauſe de leur bonne qualité, puiſqu'ils les vendraient 4 à 5 # le cent plus que le *Briſton*. Les Ouvriers y gagneraient davantage, en ce qu'ils avance-

raient plus d'ouvrage qu'en travaillant du *Briſton*, qui étant court, ne peut ſe lier facilement & caſſe ſouvent.

Enfin, en détruiſant l'abus pernicieux du *Briſton*, la quantité des bonnes laines augmenterait conſidérablement, d'où il s'enſuivrait néceſſairement que les marchandiſes ſeraient beaucoup meilleures; que le commerce en augmenterait, que le Fabricant & l'Ouvrier gagneraient davantage, les conſommateurs ne ſeraient pas trompés dans leurs achapts, les fabriques acquérraient une bonne réputation, & il n'y aurait aucune diminution de matieres. Toutes ces obſervations n'ont pu convaincre les Fabricans, & ils ſe ſont crus perdus, ſi on ſupprimait le *Briſton*. Ils prétendent que leurs étoffes n'ont pas beſoin d'avoir d'autres qualités, & que les acheteurs étaient accoutumés à les employer telles qu'on les faiſait depuis un temps immémorial, &c. comme l'uſage de ce *Briſton* était ancien & accrédité, on en a toléré l'emploi, qui eſt cependant prohibé par le réglement de 1750.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Lundi* 24.	*Mar.* 25.	*Mer.* 26.
Amſterdam.	. . . .	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres. .	. . . .	31. 15. 16d	31. 15. 16d
Hambourg.	. . . .	175 ½ . .	175 ½ . .
Madrid. .	FESTE.	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	. . . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	. . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	. . . .	¼	¼ . . . .

§. II.

DU HAVRE, *le* 20 *Février* 1766.

VENTE *de Navire.*

Le 3 Mars 1766, il ſera procédé à la vente du Senau l'*Etoile du Nord*. Ce Navire a 2 ponts, ſoixante-un pieds de quille, dix-huit pieds de baux & neuf pieds de calle. Les conditions du payement ſeront expliquées au moment de la vente.

AVIS.

M. Prault le jeune, Libraire, quai de Conti, avertit les perſonnes curieuſes de livres étrangers qu'il a actuellement une collection nombreuſe & choiſie de livres Grecs, Latins, Italiens, Eſpagnols, Anglais, Allemans, Hollandais, dont il diſtribue le catalogue *gratis*.

FINANCES.

§. I.

DE LONDRES.

Nouvelles réflexions d'un Anglais au ſujet des Impoſitions miſes ſur les Colonies.

LEs Américains ont fait différentes tentatives pour intimider notre Parlement & pour l'empêcher de chercher à maintenir ſa juriſdiction ſur les Colonies. Parmi toutes les manœuvres qu'ils ont miſes en uſage, il n'en eſt point de plus mauvaiſe ni en même-temps de plus analogue au plaiſir qu'ils prennent à nous tromper, que la menace de contremander tous les ordres qu'ils ont donnés à nos Marchands ſi l'acte du contrôle n'eſt pas révoqué. S'imaginent-ils que nous ignorions qu'ils ne prennent nos marchandiſes que parce qu'ils eſperent les revendre avec profit, & qu'ils ſont contraints à les prendre, parce que nous ne leur permettons pas d'approviſionner leurs magaſins d'aucunes autres marchandiſes que de celles qu'ils tirent d'Angleterre ou d'Irlande?

Le ſucre, les thés & les autres march. qu'ils tirent journellemt. de S. Euſtache, & particuliérement du M. Chriſti, ſont des preuves trop certaines qu'ils n'ont aucun attachement pour leur Métropole. Le bas prix de ces denrées en Amérique, la quantité & le bon marché des vins qui s'y débitent, indiquent aſſez clairement de quels lieux ils les tirent; en un mot, il n'y a perſonne à qui les affaires de l'Amérique ſoient connues, qui ne ſache que les Américains n'achetent de nous aucune des marchandiſes qu'ils peuvent tirer d'ailleurs, & que dans toute l'étendue de leurs côtes qui eſt conſidérable, ils font une contrebande étonnante.

Leur indigence n'eſt pas & n'a jamais été la véritable cauſe pour laquelle ils ont refuſé de ſe ſoumettre à l'acte de Contrôle, leur véritable motif, c'eſt l'ambition de devenir indépendans. Ils voudraient pouvoir ſe ſouſtraire entiérement au droit que nous avons de les taxer, & ils le voudraient de même quand ils ſeroient dix fois plus riches qu'ils ne ſont.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

REMBOURSEMENT

Des dettes de l'Etat.

On a commencé le 17 de Janvier dernier, dans la grande ſalle de l'Hôtel de Ville de Paris, le tirage du rembourſement des dettes de l'État qui doit ſe faire cette année en exécution de l'Édit du mois de Décembre 1764. Ce tirage ſe continue ſans interruption, & doit être achevé à la fin de Fév. La liſte des effets ſortis paraîtra vers la fin du mois de Mars, & les rembourſemens commenceront au mois d'Avril 1766.

Soixante-deuxiéme Loterie de la Ville tirée le 25 Février 1766.

Numéros.	Lots.
89698. . . .	. . . 50000 ℔.
83294. . . .	. . . 20000.
81551. . . .	. . . 10000.
91881. . . .	. . . 10000.

Charge a vendre.

Charge de Sécretaire du Roi près le Parlement de Beſançon à vendre actuellement, & dont on pourra prendre poſſeſſion au mois de Mai 1767, terme de la vétérance du titulaire. Elle donne la Nobleſſe au premier dégré, exemption de tutelle, curatelle, logement des gens de guerre, de droit de quint, requint, franc-fief, de tous droits d'entrée ſur les bleds, vins, bois & autres denrées. Le prix eſt de 60000 ℔ dont on remettra à l'acquéreur les quittances de finances. Le revenu fixe eſt de 2352 ℔ outre le franc-ſalé qui eſt de 72 ℔, & le caſuel à chaque réception d'Officiers. On en tirerait encore davantage ſi on reſidait ſur le lieu. On donnera les plus grandes facilités pour l'ordre & les termes du payement. Il faut s'adreſſer à Lyon à M. Devilieu, Lieutenant Général d'épée, rue Sala.

Autre charge de Sécretaire du Roi, Audiencier, près de la Chancellerie du Parlement de Pau. S'adreſſer à Lyon à M. Morin, ancien marechal des logis du Roi à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Charge à vendre. Elle eſt du prix de 5 à 6000 ℔, elle porte exemption de tutelle, curatelle, guet & garde, & donne d'autres prérogatives. Elle rend plus de 4 pour cent. S'adreſſer à M. Guyot, Notaire, rue de Flandres à Lyon.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Boſcheron,	6e.	G.	3
Maigret,	21e.	F.	4
Berthe,	24e.	F.	3
Billard,	32e.	L.	3
Aliſſan,	39e.	G.	3
De la Bretaiche,	40e.	F.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Fév. 1766.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi
Ac. des Indes. .	. . . . .	1310	. . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	437	437 . .
Prom. à 5 p ⅋. .	. . . . .	14 ½	. . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	. . . . .	. . . . .	37 . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	997 ½ 95 . .	997 ½ 95
L. de la 3e. L.	. . . . .	15	15 . .
	. . . . .	. . . . .	20 ½ . .
	. . . . .	. . . . .	25 ½ . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	8 ½	. . . .
Annuités. . .	. . . . .	428. 30 . . .	430. 29.
Coup. d'an. .	FESTE.	84 ½	84 ½ . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	13 ½	13 ½ 2m. 13
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	. . . . .	34. 36. 10m .	34 ½. 35
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	16. 10s.
Réc. Nouette. .	. . . . .	25 ½ 26 . .	25 ½ . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅋ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ⅋ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſ

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Mich